

QUOI DE NEUF A CHANTESSE ?

Journal communal – N°18 - décembre 2009

Sommaire

Le mot du maire

Quoi de neuf au conseil ? 2

Quoi de neuf à l'intercommunale ? 4

Quoi de neuf chez nos citoyens ? 6

Quoi de neuf pour les associations ? 9



Le Mot du Maire

Bienvenue à tous,

Nous voici en fin d'année 2009 avec tous ses événements plus ou moins importants diffusés sur les médias en France, en Europe et dans le monde.

Je ne vais pas tous les énumérer, mais en citer quelques uns qui nous concernent plus particulièrement.

- Tout d'abord, la crise économique mettant en difficulté les entreprises, certaines ont répercuté leurs inquiétudes par des suppressions d'emplois.

- La grippe A/H1N1 a pour ma part nourri les médias une partie de l'année sans pour autant rassurer la population sur ses conséquences.

- Les réformes territoriales, départementales, régionales, nationales, et européennes, la réforme de la taxe professionnelle avec toutes les conséquences sur l'ensemble de la fiscalité locale pour nos collectivités.

- Sur notre territoire du sud Grésivaudan, la mise en place du SCOT 2010,2030 avec un débat d'orientation et de réflexion des territoires concernés pour dégager des accords et élaborer des projets; tâche considérable qui va peser lourd sur : les déplacements, l'agriculture, l'écologie, les loisirs, l'économie, l'habitat, les pôles urbains et le commerce qui sont les principaux éléments d'une stratégie de développement durable.

Et puis bien sûr, je dirais quelques mots sur le changement de collecte des ordures ménagères qui, je le conçois n'est pas facile à admettre pour tous et je peux concevoir que certains d'entre vous puissent éprouver quelques divergences à mon égard pour avoir œuvré en faveur de cette option de collecte et d'être une commune test ; mais je suis convaincu que ce n'est que par une sensibilisation de l'incitation au tri que nous éviterons une montée en flèche de la facture de nos déchets ménagers, que l'on pourra sauver notre planète de la pollution et ainsi préserver la santé et l'avenir de nos enfants. Je tiens encore à remercier tous ceux qui ont choisi d'être des citoyens à part entière sur cette action environnementale.

Bonne lecture de ce petit journal qui j'espère vous donnera d'utiles informations sur la vie communale et territoriale.

Je souhaite à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année et je vous invite le samedi 16 janvier à 11h pour les traditionnels vœux du Maire.

*Le Maire
Bernard FILET-COCHE*

► Quoi de neuf au conseil ?

■ Conseil Municipal du 26 juin 2009 :

- Dans le cadre de la mise à jour du tableau de classement des voiries communales, la longueur totale des voiries s'élèvera à 10 280 mètres. Notons que désormais le Chemin des Bergers est goudronné.
- SICTOM : L'implantation des conteneurs est précisée :
 - carrefour RD 153 et RD 201c
 - ZA de la Croix de L'Etang
 - école de Chantesse (emplacement précis à définir)
- Le déplacement de l'arrêt de bus -actuellement situé au croisement de la RD 153 et RN 92- est pris en compte par le CG.
- L'architecte chargée de la conception du local technique sera convoquée pour présenter son avant projet.
- La délibération sur la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles est reportée pour permettre une étude plus approfondie du dossier.
- Isabelle Oriol remplacera Marie-Ange Caillat pour l'achat des produits d'entretien.
- Conseil d'Ecole: effectifs rentrée 2009/2010
 - Chantesse 26 élèves
 - Vatilieu 24 élèves
 - Notre Dame de L'Osier 43 élèves
- Le début des travaux de réfection du toit de la salle des fêtes est prévu pour fin juillet. Pour le columbarium le conseil souhaite recevoir un devis pour un monument de 4 places.
- SPA : la commune donnera 0,26€ par habitant pour l'accueil des animaux errants.
- Urbanisme : Après les informations sur les dossiers en cours, est évoqué un litige à propos de la hauteur d'un mur de jardin. Nous rappelons que le règlement du POS spécifie qu'un mur ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur.

■ Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2009

- Le Conseil Municipal découvre l'esquisse du projet local technique fait par l'architecte, avec qui une rencontre est prévue le 15 septembre.
- Droit de préemption: le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de rencontrer le propriétaire du Cath'Lou pour débattre d'un prix et trouver une solution à l'amiable.
- Taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles: Après lecture de l'article 1529 du code général des impôts, introduit par l'article 26 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006, et lecture de tous les détails attenants (cf site internet de Chantesse) le Conseil a délibéré -par 9 voix pour et 1 voix contre- en faveur de cette taxe. Elle sera instaurée à dater du 1er janvier 2010.
- Travaux : Le toit de la salle des fêtes est terminé, l'éclairage public est installé (Monsieur le Maire a obtenu un avoir sur la peinture), des cages de foot seront installées à l'école, les toilettes de l'école seront repeintes et la porte inversée, le chemin des Marais sera goudronné (reprise de travaux pas

exécutés), les travaux d'entretien différé de voirie doivent démarrer (entreprise Chambard), il faut refaire le marquage au sol sur la RD 153.

- Concours adjoint technique : Monsieur Jean-Louis Jourdan, adjoint technique a demandé la possibilité de passer un concours d'adjoint technique 2ème classe, ce qui lui permettrait d'avoir une promotion plus rapide et une position plus valorisante. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.
- Divers : présentation d'un courrier collectif contre la privatisation de la Poste, pour un débat public et un référendum sur l'avenir du service public postal.

■ Conseil Municipal du 9 octobre 2009 :

- Location de la salle des fêtes pour un anniversaire le 31 10 09.
- Formation secourisme des employés communaux prévue les 22 et 23 octobre 2009. Coût: 70€ par personne.
- Demande d'admission en non valeur d'une redevance impayée par un particulier depuis 1999, d'un montant de 71,64€. Le Conseil Municipal souhaite rencontrer le particulier afin de régler le problème.
- Les travaux d'électricité sur la voirie du chemin des Bergers seront terminés le 15 octobre. Une plateforme bétonnée est installée sous le point propre de l'école.
- Local technique : Présentation du plan du projet et du coût des travaux. Pour obtenir des subventions de la Préfecture (DGE et DDR) le projet devra avoir un aspect socio-éducatif et sportif. Une rencontre avec l'architecte est prévue le 20 octobre 2009 afin de finaliser le projet.
- Salle des fêtes : Le contrat de location sera modifié pour tenir compte des nouvelles règles pour l'enlèvement des déchets. Il sera proposé soit de laisser le soin aux locataires de gérer eux-mêmes leurs déchets en utilisant leur carte SICTOM, soit de payer un supplément de 20€ qui comprendra les sacs de 30 litres et l'enlèvement des déchets par l'employé communal, à condition que le tri ait déjà été effectué.
- SICTOM: Le Conseil Municipal décide de demander au CGI
 - * de prendre en considération le projet de plateforme de gestion des déchets de St Sauveur dans le cadre départemental de la gestion des déchets de l'Isère.
 - * d'accorder l'aide financière au projet SICTOM Sud Grésivaudan sur l'enveloppe départementale et non territoriale.

• Budget:

Décision modificative n°1 - 2009

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant : INVESTISSEMENT

Dépenses	Dépenses
16 emprunts	21 travaux
+ 850 €	- 850 €

Cette demande est acceptée.

- Columbarium : Le Conseil Municipal demande un nouveau devis.
- Téléthon : Compte rendu de la première réunion par Isabelle Oriol, date de la prochaine réunion fixée au 6 novembre.

- Urbanisme : L'enquête publique concernant la demande de permis de construire de la SCREG sera consultable en mairie du 3 octobre au 5 novembre 2009.
- La demande de permis de construire de la société Lucky Luke a reçu un avis défavorable des bâtiments de France.

■ **Conseil Municipal du 13 novembre 2009**

- Local technique : L'architecte Mme Bucky présente le projet. Quelques propositions sont faites par les conseillers. L'architecte est désignée par le Conseil Municipal et s'engage à essayer de tenir compte des suggestions. Il faudra réfléchir à la dénomination du local pour les demandes de subventions.
- Travaux : Il faut réparer le panneau signalétique du Chemin des Vignes, le poteau téléphonique et la borne à incendie. L'entreprise Pattard a réalisé les travaux pour réparer les dégâts du Chemin de la Croix de L'Etang. Les travaux d'entretien des chemins seront réalisés par l'entreprise Michallet-Ferrier. Il faudra prévoir un puits perdu en bas du Chemin Joseph Servonnet.
- Projet SCREG : Après rappel du projet par Monsieur le Maire, sachant que la commune de Vinay a donné un avis favorable, les communes de L' Albenc et Notre Dame de L'Osier ont donné un avis défavorable, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité défavorable au projet.
- Columbarium : Le Conseil accepte à la majorité le projet de l'entreprise Granimond, comprenant 4 places, un jardin du souvenir, une stèle et un banc pour un coût de 7142,00€.
- Assurance : La société SMACL Assurances couvrira les risques statutaires du personnel communal à dater du 1er janvier 2010.
- SIS : Le Conseil Municipal proposera au SSI de rembourser les 70,00€ pour la formation secourisme de Brigitte.
- Location Salle des Fêtes : Une entreprise extérieure à Chantesse louera la salle des fêtes pour une journée pour la somme de 200,00€ (lundi 14 décembre 2009)
- Repas des anciens : Il est proposé d'offrir un colis aux personnes qui ne pourraient pas assister au repas et de déplacer la date du repas à un week-end pour permettre à plus de personnes d'y assister.
- Pôle Enfance Jeunesse : Une réunion est prévue pour rencontrer les jeunes de Chantesse autour d'une galette le samedi 23 janvier vers 10h30 à la salle de réunion de la Mairie.
- Par ailleurs, il y a un nouveau lieu d'accueil parents-enfants dans la salle de motricité de l'école maternelle de Notre Dame de L'Osier. Pour plus d'informations contactez Bulle de Mômes au 04 76 36 86 26. Pour un moment de partage et de chaleur entre adultes et enfants, accompagné par des animatrices spécialisées dans la petite enfance.

■ **Conseil Municipal du 11 décembre 2009**

Projet activité danse : Les responsables de l'association de danse Lorelei présentent à l'assemblée leur projet d'activité danse de couples à

but non lucratif qu'ils souhaiteraient exercer sur la commune de Chantesse destinée aux personnes de Chantesse et des communes voisines. Ils demandent à la Mairie la possibilité de mise à disposition de la salle des fêtes pour la pratique de cette activité. Les cours se feraient le jeudi. Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable.

Décision modificative : Les crédits prévus au compte 2151 travaux d'investissement étant insuffisants, Mr le Maire propose à l'assemblée d'effectuer le virement de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
2151 Travaux	Prélève sur recettes fonctionnement
+ 1 900 €	+ 1 900 €

FONCTIONNEMENT

Dép imprévues	Prélève pour recettes investissement
- 1 900 €	+ 1 900 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

AMICALE.COM – arbre de Noël : Le Conseil Municipal, après délibération est d'accord pour verser la subvention pour l'arbre de Noël à amicale.com.

Indemnité comptable du trésor : Le comptable du trésor ayant changé, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité, il est demandé à la commune de prendre une nouvelle délibération. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au versement de cette indemnité au nouveau comptable du trésor à dater du 1^{er} janvier 2010.

Pôle Enfance-Jeunesse : Prochaine réunion le 23 janvier 2010 où seront conviés les adolescents au-delà de 12 ans.

Projecteur église : A la demande de la paroisse, un projecteur a été installé vers l'entrée de l'Eglise pour éclairer les lieux lors de la célébration de messes le soir.

■ **Travaux**

La toiture de la salle des fêtes a été entièrement refaite.

Le Point Propre à côté de l'école a été déplacé de quelques mètres afin de faciliter son accès.

Deux nouveaux Point Propre ont été réalisés, un au carrefour Route de l'Osier / Cras / Chantesse, un autre sur la ZAC.

► Quoi de neuf à l'intercommunale ?

■ PA-ISS



Un Pôle aux Quatre coins du Sud-Grésivaudan

PA-ISS est un Groupe d'économie sociale et solidaire qui représente près de 200 salariés soit l'équivalent de 47 postes à temps plein. Son premier objectif est de contribuer au développement social et économique du Sud-Grésivaudan et de participer à l'insertion professionnelle durable de ses salariés.

Il est issu de la volonté d'élus et de dirigeants associatifs locaux. Il agit au nom du seul intérêt du territoire et avec ses ressources humaines propres.

Il est ainsi impliqué comme entrepreneur d'activités nouvelles et créatrices d'emplois tels que la recyclerie-ressourcerie avec le Sictom sur St Sauveur, le cyberbase-emploi avec la communauté de communes de Vinay.

Depuis 2008, l'association intermédiaire ANNA fait partie du pôle d'activités et d'innovation sociales et solidaire (PA-ISS).

Ce choix participe à l'évolution de son positionnement et de son offre de services. Assurant la mise à disposition de personnel auprès des collectivités et établissements publics, des entreprises et professionnels, associations, C.E. et des particuliers. Elle poursuit une démarche de certification visant à garantir l'amélioration continue de ses prestations pour l'ensemble des bénéficiaires.

Pour rappel, l'association intermédiaire possède un conventionnement avec l'Etat pour mobiliser des personnes privées d'emploi à travers des heures de travail, un accompagnement socio-professionnel et formatif.

Le champ d'action de l'association qui possède un agrément Qualité s'étend pour les particuliers sur de nombreux secteurs d'activités; aide à domicile, garde d'enfants, ménage, repassage, jardinage, nettoyage, manutention, bricolage, aide au déménagement,....

Pour plus de renseignements sur notre activité, nos services, vous pouvez nous joindre au 04 76 38 80 20 ou au 04 76 38 60 13.

■ ADMR



Si vous avez besoin d'une aide à domicile (A.D) ou d'une technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF)

Vous pouvez nous contacter
lundi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
mardi de 14h00 à 17h00
vendredi de 14h00 à 16h00

Le bureau est situé actuellement au
2 rue de la providence 38470 Vinay
Tel : 04 76 36 78 62
Fax : 04 76 38 15 29

L'ADMR de Vinay porte vos repas à domicile :

A compter du 1^{er} janvier 2010, l'hôpital de Vinay ne livrera plus les repas à domicile. Aussi, l'ADMR de Vinay a décidé de prendre le relais et portera les repas à domicile. Le fabricant des repas ne change pas : ce sera toujours l'hôpital de Vinay.

Pour connaître les conditions de livraison, les tarifs ou pour vous inscrire, vous voudrez bien contacter le bureau de l'ADMR aux horaires d'ouverture et téléphone ci-dessus.

Vous souhaitez entreprendre des travaux d'adaptation de votre logement pour pouvoir rester à votre domicile ?

Le Syndicat Mixte du Pays Sud-Grésivaudan, dans le cadre du Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes, propose un complément de financement aux propriétaires et bailleurs, destiné à adapter les logements occupés par des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie.



Le Syndicat Mixte Pays du Sud-Grésivaudan vous propose :

De compléter les financements publics existants pour certains aménagements, de financer des travaux non pris en compte par les autres financeurs, comme par exemple l'adaptation des portes d'entrée des immeubles.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Travaux d'adaptation des logements

Plomberie, équipements sanitaires, aménagement de cuisine, électricité, adaptation de portes, monte-escaliers, et autres aménagements spécifiques en fonction du handicap.

SUBVENTION *

La dépense subventionnable maximum prise en compte est de 3 000 € par logement, pour un taux de subvention de 45%, soit une **subvention maximum de 1 350 € par logement**. Cette subvention est accordée après décision d'une Commission ad hoc, sur justificatifs des travaux programmés et du plan de financement global de l'opération.

ATTENTION :

Votre demande doit être déposée et acceptée avant l'engagement des dépenses.

* financement du Conseil Général de l'Isère, dans le cadre du Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes

QUI CONTACTER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ?

Le Syndicat Mixte du Pays Sud-Grésivaudan, au **04 76 38 67 20**.

Un chargé de mission répondra à vos questions et vous aidera le cas échéant à préparer le dossier de demande de subvention.



■ Un service de proximité pour les jeunes de 16-25 ans

La Mission Locale Pays Sud-Grésivaudan remplit une mission de service public. Elle a pour but d'aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Chaque jeune est accueilli, écouté, quel que soit son niveau scolaire, sa situation, ses souhaits.

La Mission Locale apporte à chacun un appui dans :

- Sa recherche d'information
- Sa recherche d'emploi (contact direct avec les entreprises, consultations des offres d'emploi, aide au CV, à la lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche,...)
- Ses démarches d'accès à la formation (recherche d'une école, d'un organisme de formation, montage du dossier de demande de prise en charge financière,...)
- Sa recherche d'orientation professionnelle (information sur les métiers, échanges avec des employeurs, bilan de compétences, stage découverte en entreprise,...)
- La prise en charge de sa santé (prévention, écoute psychologique, bilan de santé gratuit, animations régulières,...)
- Sa capacité à se loger (informations et conseils sur l'accès et le maintien du logement)
- L'accès aux droits (droits des étrangers, droits Assedic, droits du travail,...)
- A la mobilité (carte SNCF coup de pouce donnant droit à 75% de réduction, location de voiture ou de scooter pour se rendre en formation ou à son lieu de travail)
- L'accès aux loisirs, sports et culture (carte M'ra donnant droit à des réductions sur le cinéma, sur l'achat de livres, sur la prise d'une licence sportive, sur l'achat de place de spectacles, concerts,...)
- L'obtention d'aides financières attribuées sous conditions.

Ensemble, le jeune et son conseiller vont travailler jusqu'à l'objectif souhaité.

L'aide apportée peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun.

Pour connaître les jours et heures de permanences sur Saint-Marcellin, Vinay, Saint-Romans et Pont-en-Royans, n'hésitez pas à composer le **04-76-38-83-42**.

■ Passerelle santé

Suite au comité de pilotage de l'action « passerelle santé » du réseau santé du Sud Grésivaudan, acteurs associatifs et élus ont pu faire le point sur le travail réalisé qui aujourd'hui a donné de très bons résultats mais reste encore trop méconnue. Aussi est-il nécessaire de rappeler le pourquoi et le comment de cette action.

Passerelle Santé en quelques mots C'est quoi ?

Passerelle santé est un lieu d'information, de prévention et d'éducation à la santé. C'est surtout un lieu d'écoute anonyme et gratuit.

Pour qui ?

Passerelle santé est un lieu ouvert à tous les jeunes et adultes du territoire sud Grésivaudan qui se posent des questions relatives au bien être, à la santé.

C'est où ?

Ce lieu ressource santé est situé 1 boulevard du Champ de Mars à St Marcellin

Quand ?

Ouvert tous les mercredis et jeudis de 14h à 17h (hors vacances scolaires)

Qui vous accueille ?

Une animatrice santé vous accueille dans un espace convivial, vous informe, et peut vous orienter. Un professionnel spécialisé peut vous accueillir pour une première écoute, et si vous en exprimez le besoin.

Qui finance « passerelle Santé » ?

Le Groupement Régional de Santé Publique
La Communauté de Communes de St Marcellin
La Mairie de St Marcellin
Le Conseil Général de L'Isère

Qui sont les partenaires opérationnels du Réseau santé ?

- Les établissements scolaires (Lycées et Collèges de St Marcellin et Vinay, le LETP Bellevue, par l'intermédiaire des AS et infirmières scolaires)
- La Mission Locale par l'intermédiaire du Référent Santé ou des Conseillers
- Médecins, Psychiatres et Psychologues
- Mais aussi : Assistantes sociales de secteur et Conseillères en économie sociale et familiale (CESF) du Conseil Général

Tous les partenaires qui ont en charge jeunes et adultes

L'équipe Passerelle Santé

Aurélie Bessoud : Animatrice
Elisabeth Abric : Psychologue
Didier Poudevigne : Psychologue
Nathalie Gret : Coordinatrice



► Quoi de neuf chez nos citoyens ?

■ Etat civil

Nous accueillons Loélie Bouvier, née le 29 novembre 2009 et Théo Rava-Marcellin, né le 4 décembre 2009. Nous regrettons Joseph de Benoit de la Paillonne, décédé le 4 septembre 2009 et Yvette Picot, décédée le 23 décembre 2009.

■ Plan de la commune

Des plans de la commune de Chantesse sont disponibles en mairie, n'hésitez pas à venir en demander un.

■ N° et nom de la voirie de votre domicile

Nous vous invitons à vérifier que tous vos correspondants (administratifs et personnels) ont bien votre adresse exacte avec le N° et le nom de la voirie.

■ Passeport biométrique

A compter du 14 mai 2009, les demandes de passeports se font à la Mairie de St Marcellin, commune qui a été équipée des dispositifs de recueil des demandes de passeports biométriques.

Pour déposer votre demande, se rendre à la mairie de St Marcellin qui effectuera toutes les démarches (demande et remise du document).

Il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du service en téléphonant au numéro suivant 04 76 38 41 61.

■ Commémoration du 11 novembre 2009



Les habitants de Chantesse ont rendu hommage aux citoyens de la première guerre mondiale.

■ Covoiturage

Covoiturage Sud-Grésivaudan, service gagnant !

Se déplacer en économisant du temps et de l'argent, tout en préservant l'environnement, c'est possible aujourd'hui avec le site de covoiturage lancé par le Syndicat Mixte Pays du Sud-Grésivaudan.

Tous les jours vous prenez seul(e) votre voiture pour vous déplacer dans le Sud-Grésivaudan ou vers les « grandes villes » (Voiron, Grenoble, Romans, Valence). Souvent vous remarquez que comme vous, beaucoup d'automobilistes occupent la seule place conducteur. Et des fois vous trouvez ça dommage :

embouteillage, pollution, solitude... Heureusement, <http://covoiturage.sud-gresivaudan.org> arrive. Son principe : permettre à plusieurs personnes faisant le même trajet de partager une seule voiture, le système de covoiturage assurant leur mise en relation.

Une solution économique et écologique

Le covoiturage, c'est un maximum d'avantages.

Une économie de temps. Si chacun d'entre nous partageait une fois par semaine une voiture avec quelqu'un, il y aurait 10% de voitures en moins sur la route : finis les bouchons aux entrées des agglomérations !

Une économie d'argent : « habitant à St Marcellin, mon trajet aller-retour jusqu'à Grenoble me coûte 19 € en ne comptant que les frais d'essence et de péage. Je partage ma voiture trois fois par semaine avec deux autres personnes... et j'économise 150 € par mois !

Un geste pour l'environnement : Moins de voitures sur les routes, c'est moins de CO2 dans l'atmosphère ! Enfin le covoiturage est aussi un réseau social qui peut vous permettre de rencontrer de nouvelles personnes.

Comment ça marche ?

C'est très simple et c'est gratuit : connectez-vous sur <http://covoiturage.sud-gresivaudan.org>, répondez à quelques questions concernant le trajet proposé ou cherché, laissez une adresse mèl et éventuellement un numéro de téléphone.

Pratique, le système vous alerte par e-mail ou SMS dès qu'un nouvel inscrit peut partager un trajet avec vous. Il positionne les covoitureurs sur une carte interactive et vous permet de visualiser en un clin d'œil la distance précise qui vous sépare d'eux, au départ et à l'arrivée.

N'hésitez pas à tester ce nouveau service : il peut changer votre vie d'automobiliste.

Bonne route !

Contact :

SYNDICAT MIXTE PAYS SUD GRESIVAUDAN

Maison de l'Economie

7 Rue du Colombier

38160 SAINT MARCELLIN

tél : 04 76 38 67 20

Fax : 04 76 38 12 55

pays@sud-gresivaudan.org

■ Bibliothèque

Située au Pré Chapotin, la bibliothèque de Vinay est un service de la mairie de Vinay proposé aux habitants de la commune mais également accessible à ceux des communes environnantes. Elle travaille en collaboration avec les bibliothèques de Cognin les Gorges et Saint Gervais et prévoit de tenir un rôle effectif de médiathèque tête de réseau.

N'hésitez pas à venir vous inscrire : 10 000 documents sont à votre disposition (albums jeunes, romans, bandes dessinées, mangas, CD, etc...)

Par ailleurs la bibliothèque de Vinay appartient au réseau des 11 bibliothèques du Sud Grésivaudan, et leur catalogue collectif vous permet de réserver de

chez vous un ouvrage parmi les 70 000 disponibles. Il suffit d'être inscrit dans une des bibliothèques et de vous rendre sur le site <http://bibliotheques.sud-gresivaudan.org>.

Horaires :

lundi 10h 12h mercredi 10h 12h - 14h 18h
mardi 14h 18h samedi 10h 12h

Tarif : gratuit jusqu'à 14 ans

5€ pour les collégiens, étudiants, chômeurs
10€ pour les adultes

Tél : 04 76 36 90 81

bibliotheque.vinay@wanadoo.fr



Tarifs Eau et Assainissement à compter du 01 janvier 2010 votés au conseil communautaire à Cras le 02/12/2009

Assainissement (conformément aux engagements de 2007) :

Une hausse de 16% du prix du m3 et de l'abonnement, pour pouvoir maintenir un investissement de l'ordre de 300 000 € annuels équivalant au renouvellement de 1% du réseau, et anticiper à la construction et l'exploitation de la STEP de Vinay.

- prime fixe : 54,34€/an/m3h soit pour un compteur de 15mm **81,51 €**

- consommation : **0,88 €/m3**

Eau :

Une hausse de 20% du prix du m3 et le maintien de l'abonnement au prix antérieur, soit une hausse de 8,39% pour 120 m3 de consommation, pour pouvoir maintenir un investissement de l'ordre de 600 000 € annuels équivalant au renouvellement de 1% du réseau, et respecter le taux maximum de prime fixe de 50% en 2010 imposé par la réglementation.

L'instauration d'un tarif dégressif avec une 1ère tranche fixée à 300m3 annuels comptés à partir du 1^{er} octobre, pour limiter l'impact de cette hausse sur les gros producteurs.

- prime inchangée : 56,04 €/an/m3h soit pour un compteur de 15 mm : **84,06 €**

- consommation : **0,80 €/m3** les 300 premiers m3, 0,65 €/m3 au-delà des 300 premiers m3

Location de compteur :

Augmentation de 1%

Diamètre compteur	15	20	30(6m3/h)	40	50	60	80
Mensuel	0,67	0,74	1,70	2,83	12,24	13,18	6,12
Annuel	8,04	8,88	20,40	33,96	146,88	158,16	73,44

A La Une La Redevance Incitative Chez vous !

Depuis le 1^{er} octobre 2009, le SICTOM Sud-Grésivaudan a mis en place la Redevance Incitative sur une zone test de 3 communes : l'Albenc, Chantesse et Vatilieu.

Ce nouveau système de collecte et de facturation est chez vous !

Alors dès à présent, nous vous invitons à trier, afin que demain vous puissiez maîtriser votre facture des ordures ménagères.

Les dates clés

- ☛ 1^{er} octobre 2009 : démarrage de la zone test (L'Albenc, Chantesse et Vatilieu)
- ☛ 1^{er} juin 2010 : extension à l'ensemble de la Communauté de Communes de Vinay
- ☛ 1^{er} janvier 2011 : mise en place sur la CC du Pays de Saint-Marcellin et la CC de la Bourne à l'Isère
- ☛ **Comment réduire ses déchets à la source « Halte au suremballage »**

MEMO-TRI : Un mémo sur les consignes de tri


Pour information, quelques chiffres...


Dans ma poubelle : **25 %** de papiers/cartons, **11%** de plastiques, **13%** de verre, **4%** de métaux.


Il est important de trier plus, mais surtout trier mieux ! Ce mémo est là pour vous aider à...


...**TRIER PLUS** : le tri du verre et du papier, c'est simple. Trions un maximum !

...**TRIER MIEUX** : le tri des emballages, c'est un peu moins simple. Soyons plus attentifs aux consignes de tri, car les erreurs ont un impact négatif sur l'environnement, mais aussi sur les coûts de transport et de traitement. En cas de doute, il vaut mieux contacter le **SICTOM (04 76 38 66 03)** ou préférer la poubelle de vos déchets ménagers.

 **Attention, ce logo ne signifie en aucun cas que l'emballage est recyclable ou recyclé.** En présence de ce pictogramme, se référer aux consignes de tri du SICTOM. Ce logo, présent sur 95% des emballages, indique en fait que l'industriel qui a mis l'emballage sur le marché paye une contribution (près d'un centime d'euro par emballage) à la société Eco-Emballages.

 **Ce logo, et lui seul, signifie que l'emballage est recyclable.** Mais celui-ci ne sera effectivement recyclé que si nous respectons strictement les consignes de tri.

 Ce logo signifie que le produit ou l'emballage contient X % de matières recyclées.

 **Les emballages métalliques ont aussi leur logo :** tous les emballages en acier et en aluminium se recyclent (canettes, boîtes de conserve, barquettes en aluminium, aérosols, bidons de sirop,...).

 **PET**
 **PE-HD**
Les plastiques sont nombreux et variés. Aujourd'hui, seuls les emballages en PET (Poly Ethylène Téréphtalate) et en PEHD (Poly Ethylène Haute Densité) sont recyclables. Vous savez ainsi que seules les bouteilles transparentes et colorées sont recyclables (en PET : bouteilles d'eau plate ou gazeuse), ainsi que les bouteilles et flacons opaques (en PEHD : bouteilles de lait, flacon de gel douche ou de shampoing).

■ Pôle Enfance Jeunesse au sein de notre commune de Chantesse

Le 15 octobre 2009 a eu lieu le Comité de pilotage du Pôle Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes de Vinay à Cognin les Gorges. Pour faire suite à ce temps fort, Madame Emmanuelle Grosjean, coordinatrice, a souhaité rencontrer le 12 novembre 2009 les membres du conseil municipal de Chantesse, ce qui fut fait.

L'objectif ?

Nous présenter le fonctionnement des 4 services :

- Service Centre de Loisirs
- Multi accueil ou Halte garderie
- Relais Assistantes Maternelles
- Lieu de Parentalité

Il serait trop long ici de relater les différents contenus qui nous ont été présentés mais nous avons noté les points essentiels du projet social, éducatif, et pédagogique. Des échanges faits de questions réponses, nous ont amené à la conclusion suivante :

Le projet social de l'équipe Pôle Enfance Jeunesse porte essentiellement sur les fondamentaux suivants :

- 1) Liens avec la famille à savoir que les parents sont reconnus comme les premiers éducateurs
- 2) Un accueil d'urgence afin de pouvoir donner des réponses rapides aux familles confrontées à des difficultés particulières
- 3) Accueil d'enfants porteurs de handicap, avec une personne spécialement chargée de l'intégration et répondant à une relation individualisée dans un cadre sécurisant
- 4) Un programme en lien d'une manière globale avec les manifestations festives de notre communauté de communes et les structures pour adolescents du Sud Gresivaudan. (jeux – manifestations sportives etc...)
- 5) Une éducation culturelle en faisant participer les jeunes à des activités proposées par des musées, mais aussi en créant un lien trans-générationnels par leurs participations à des événements festifs organisés avec les maisons de retraite, hôpitaux de secteur etc....

Le projet éducatif à savoir « Comment favoriser l'estime de soi chez les enfants et adolescents ? » est avant tout une idée fédératrice à toutes les structures.

4 axes sont proposés :

- Estime de soi et image du corps
- Estime de soi et construction de l'intelligence
- Estime de soi et rapports avec le monde extérieur
- Estime de soi et rapport avec les autres

Le projet pédagogique est rédigé par les responsables des structures. Il est établi en fonction des enfants accueillis et des âges.

Les besoins des adolescents

- Besoin d'autonomie et de sécurité
- Besoin de modèles, d'anticiper et de construire son avenir
- Besoin de structures, de cadres
- Besoin d'être écouté et respectés dans leur unicité, dans le respect de leurs origines, de leurs cultures
- Besoin de se situer au sein d'une famille, d'un groupe élargi, de la société

Que nous propose le Pôle Enfance Jeunesse pour Chantesse ?

Dans un premier temps, rencontrer les jeunes de Chantesse, les 11/13 ans et 14/17 ans. Leur expliquer comment le Pôle Enfance Jeunesse intervient auprès d'eux afin de les aider dans leurs choix et répondre à leurs questions. Leur proposer de participer par une, ou de multiples activités, à la vie du village ou extérieur au village. D'échanger avec les parents et adultes afin de faire plus ample connaissance et poser toutes les questions possibles. Possibilité avec le Pôle Enfance Jeunesse de mener une réflexion avec les parents qui le désireraient sur tout ce qui touche aux questions d'éducation des enfants et adolescents. Comment répondre par des actions éducatives à des actes d'incivilité, des conduites addictives, et bien d'autres sujets.

Pour nous Chantessois, nous disposons d'une équipe formée, disponible qui a la volonté de décentraliser son action, qui déjà exerce depuis longtemps sur certaines communes comme l'Albenc, Cras et bien d'autres. Une équipe qui opte pour un retour à des valeurs simples, dénuées de toute valeur commerciale, où l'échange, le plaisir de partager prend le pas sur « le faire à tout prix » Une équipe de professionnels qui obéit à des règles de déontologie, dans le respect de la confidentialité des familles.

La rencontre, pour quand ?

Nous pensons très prochainement inviter les jeunes âgés de 11 à 17 ans autour de **la galette des rois** ainsi que leurs parents, et des adultes en association avec le comité des fêtes de Chantesse pour :

le samedi 23 janvier à 10h30 à la salle des réunions de Chantesse.

Nous souhaiterions même que des enfants ou des adultes d'autres communes puissent venir témoigner et échanger de leurs vécus avec le Pôle Enfance Jeunesse.

■ Mairie de Chantesse

Horaires d'ouverture :

- Mardi 14h-19h
- Jeudi 8h-12h
- Samedi 8h-12h

Permanences des élus sur rendez-vous :

- le maire samedi 9h-11h
- 1^{er} adj mercredi 9h-11h (social et emploi)
- 2^{ème} adj mardi 18h-19h

■ Site Internet de Chantesse

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site Internet de Chantesse :

<http://chantesse.sud-gresivaudan.org/>

► Quoi de neuf pour les associations ?

■ L'ASC

4 mois se sont déjà écoulés depuis la reprise des cours de Gym le 9 septembre, avec l'**Association Sportive de Chantesse** bien sûr !

Notre association compte **45 inscriptions**. Reconduction des 3 cours proposés le mercredi soir de 18h à 21h, à la Salle des Fêtes de Chantesse, cours assurés par Michèle Croizat (diplômée des Métiers de la Forme).

Un rapide retour en arrière :

Septembre 2009 : Election d'un nouveau bureau

Isabelle Oriol : Présidente Marie-France Brichet-Billet : Vice Présidente

Laurence Falque : Trésorière Jocelyne Gasparini : Trésorière-adjointe

Céline Delor : Secrétaire

Samedi 5 décembre 2009

4 ans déjà que notre association s'implique dans la cause du **Téléthon**. Cette année le Comité des Fêtes s'est joint à nous pour l'organisation de cette manifestation, nous les remercions vivement.

2493 € ont été récoltés grâce à la générosité de tous.



Pour 2010

Nous vous proposons de démarrer l'année 2010 avec une soirée théâtrale le **samedi 23 Janvier à 20h** à la salle des fêtes.

« **Maison d'hôtes** »

Comédie en 2 actes

Présentée par la troupe amateur de Poleymieux au Mont d'Or

Les bénéficiaires de cette soirée nous permettront d'acheter du matériel pour l'association.

Nous vous attendons nombreux !

Si vous souhaitez faire de la gym, vous êtes encore les Bienvenus !

Alors n'hésitez pas à contacter un des membres du bureau.

Meilleurs Vœux Musclés à toutes et à tous pour cette nouvelle année !

Contact infos : I.Oriol : 04.76.36.19.51 - MF B.Billet : 04.76.64.72.10

■ Le Sou des écoles

Le Sou des Ecoles vous souhaite à tous une agréable année 2010 et espère vous compter parmi eux lors des manifestations suivantes :

- Samedi 6 février : LOTO à 18h à Chantesse
- Samedi 13 mars : CARNAVAL à Notre Dame de l'Osier
- Mi-avril : Commande de fleurs
- Mi-mai : Commande de tablier avec dessins des enfants
- Samedi 19 juin : KERMESSE à Notre Dame de l'Osier

Pour tout renseignement complémentaire Soudesecolescvo@gmail.com

Le Sou des Ecoles de Chantesse - Notre Dame de l'Osier - Vatlieu

■ Comité des fêtes de Chantesse

Suite au repas champêtre, une deuxième manifestation a été proposée par le comité des fêtes le samedi 14 novembre 2009.

Cette soirée a permis de réunir à nouveau des chantessois et habitants des communes environnantes.

500 Kg de noix ont été mondées à cette occasion dans une ambiance très conviviale suivie de l'intervention du groupe des patoisants de Vinay, très appréciée par le public.



Le comité des fêtes se réunira le vendredi 22 janvier 2010 à 20 heures.

Tous les chantessois sont invités à participer pour apporter leurs idées et leurs bonnes volontés car nous avons besoin de bénévoles pour que le comité puisse continuer ses actions.

Le repas champêtre devrait être renouvelé courant juin 2010 et une autre manifestation pourrait aussi être proposée dans le courant de l'année.

Nous présentons tous nos vœux à tous les chantessois et chantessoises pour 2010.

Les membres du bureau
du comité des fêtes de Chantesse

Equipe de rédaction : B. Filet-Coche, JP. Frayssines, D. Martin, I. Oriol, MH. Palma